



GUIDE DE L'EMPLOYEUR – FIOE, SECTION LOCALE 2228

La force du nombre • Le bon moment • Notre philosophie • Un leadership élu • Efficacité

La force du nombre : à propos de la FIOE

La Fraternité internationale des ouvriers en électricité (FIOE), dont le nom anglais est International Brotherhood of Electrical Workers (IBEW), trouve ses origines dans l'électrification de l'Amérique du Nord à partir de 1891. Elle a été fondée à une époque où un travailleur en électricité sur deux mourait au travail.

Aujourd'hui, avec son siège social à Washington, D.C., la FIOE représente environ 901 000 membres actifs et retraités dans un large éventail d'industries à travers l'Amérique du Nord, notamment les services publics, la construction, les télécommunications, la radiodiffusion, la fabrication, les chemins de fer et le gouvernement.

Ici et maintenant : à propos de la section locale 2228

La section locale 2228 de la FIOE représente environ 1 700 membres à travers le Canada. La grande majorité sont des technologistes en électronique travaillant pour le gouvernement fédéral et NAV CANADA. Nous comptons également des membres dans les domaines des télécommunications, de la radiodiffusion, de la production d'énergie et de la vente.

Des principes concrets : notre philosophie en matière de relations de travail

Nos membres font preuve de rigueur et de professionnalisme dans leur travail. Ils cherchent continuellement la meilleure façon de faire les choses à long terme. Il n'est donc pas surprenant que notre approche en matière de relations de travail soit à l'image de cette philosophie. Par exemple, il n'est pas rare que nous réglions des griefs avant qu'ils ne se rendent à l'arbitrage, ou que nous ayons recours à des modes alternatifs de résolution des différends. Cela dit, nous croyons aussi que tous les membres ont droit aux avantages prévus par leur convention collective et, lorsque ces avantages sont menacés, nous travaillons avec détermination pour les défendre. En somme, notre approche en matière de relations de travail est à la fois pragmatique et fondée sur des principes.

Un leadership élu : notre mode de gouvernance

La section locale 2228 est structurée à l'image d'une entreprise, afin de permettre une prise de décision efficace et des lignes d'autorité claires. La principale différence est que le gérant d'affaires (l'équivalent du président-directeur général) de la section locale 2228 est élu par les membres plutôt que nommé par le conseil exécutif (l'équivalent d'un conseil d'administration).

Une entreprise typique (ABC inc.)	Section locale 2228
Actionnaires	Membres
Président-directeur général (nommé par un conseil)	Gérant d'affaires (élu par les membres)
Directeurs et gestionnaires	Gérant d'affaires adjoint, représentants d'affaires et délégués syndicaux — Relations de travail
Président du conseil d'administration	Président
Conseil d'administration	Conseil exécutif
Vice-présidents (affaires juridiques, ressources humaines, finances, opérations, etc.)	Dirigeants élus : trésorier, secrétaire-archiviste, vice-président (fonctions administratives)

Remarque : le gérant d'affaires et le palier regroupant le gérant d'affaires adjoint, les représentants d'affaires et les délégués syndicaux forment ensemble la fonction de relations de travail de la section locale 2228.

« Le gérant d'affaires est le principal dirigeant de la section locale; il est responsable devant celle-ci et devant le président international ... de l'établissement de relations cordiales avec les employeurs ... »

Article 17, section 8 – Constitution de la FIOE

Dans un souci de clarté : pourquoi ce guide

Une bonne compréhension change tout. Nous croyons qu'il est important que vous compreniez notre fonctionnement, que vous sachiez à qui vous adresser en matière de relations de travail, et que vous connaissiez les pouvoirs dont disposent nos représentants et nos délégués syndicaux. Une compréhension claire de notre fonctionnement nous aidera tous à résoudre les problèmes de relations de travail de façon efficace et efficiente — un objectif sur lequel nous pouvons certainement tous nous entendre.

Trois grands domaines d'activité

Les activités de la section locale se déclinent en trois volets : les relations de travail, l'administration et la gouvernance générale.

La démocratie en action : gouvernance générale

La section locale 2228 est un organisme démocratique dont les membres sont représentés par un conseil exécutif de sept membres : six membres élus régionalement et le président.

Le conseil exécutif et les dirigeants élus se réunissent régulièrement deux fois par année, en plus des réunions ponctuelles tenues au besoin. Le conseil exécutif est autorisé à prendre des décisions au nom des membres entre les réunions.

Membres

- **Relations de travail — Gérant d'affaires / secrétaire-financier**
 - Gérant d'affaires adjoint (bureau syndical)
 - Représentants d'affaires (bureau syndical)
 - Délégués syndicaux (en milieu de travail)
- **Administratif — Président**
 - Dirigeants élus et adjoints administratifs

– Conseil exécutif

Sur le terrain : gérants d'affaires adjoints, représentants d'affaires et délégués syndicaux

La Constitution de la FIOE autorise le gérant d'affaires à nommer des adjoints, des représentants et des délégués syndicaux, qui agissent sous sa direction. Cela permet d'assurer une voix unique et cohérente en matière de relations de travail.

Tous les délégués syndicaux, gérants d'affaires adjoints et représentants d'affaires ont le pouvoir de déposer des griefs au nom des membres ou de la section locale 2228 elle-même. Les représentants d'affaires et les gérants d'affaires adjoints disposent en outre du pouvoir de régler ces griefs et de s'exprimer au nom du gérant d'affaires lors de réunions de consultation et d'autres initiatives conjointes patronales-syndicales. Cependant, personne n'a le pouvoir de modifier les termes de la convention collective — pas même avec le consentement de l'employeur. De telles modifications peuvent être négociées, mais elles doivent être ratifiées par les membres.

Nous vous invitons à communiquer avec le bureau syndical si vous avez le moindre doute sur la personne à contacter dans votre milieu de travail. Le site Web présente la liste des délégués syndicaux autorisés à parler au nom de la section locale.

Notre mission première : les relations de travail

Les relations de travail sont dirigées par le gérant d'affaires, le seul dirigeant élu à temps plein de la section locale 2228.

À titre de « principal dirigeant » de la section locale, le gérant d'affaires est responsable de l'ensemble des activités liées aux relations de travail ainsi que de la gestion quotidienne du bureau syndical. En règle générale, seuls le gérant d'affaires, les représentants à temps plein et les délégués syndicaux sont autorisés à traiter les questions de relations de travail. Les dirigeants élus et le conseil exécutif peuvent intervenir à l'occasion, mais toujours sous la direction du gérant d'affaires.

La gestion au quotidien : l'administration de la section locale

Les fonctions administratives, telles que la perception des cotisations, la tenue des dossiers et d'autres tâches connexes, sont assumées par le personnel du bureau syndical, en collaboration avec d'autres dirigeants élus tels que le trésorier, le secrétaire-archiviste et le vice-président. Ces activités sont supervisées par le secrétaire-financier et le président.

Un terrain d'entente : en guise de conclusion

Les syndicats et leurs employeurs auront toujours, à certains moments, des intérêts divergents. C'est normal, prévisible et même sain pour le milieu de travail. Cela dit, les deux parties ont également tout intérêt à maintenir des relations de travail harmonieuses. Nous croyons qu'un désaccord ne doit pas nécessairement mener à un conflit. Nous espérons que ce guide vous permettra de mieux comprendre notre syndicat et la façon dont nous pouvons travailler ensemble.



Visitez-nous au : www.ibew-fioe2228.ca/fr